

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION N° 2021-118**

**Objet : Volumétrie de la campagne d'emploi 2022 des personnels BIATSS.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'Éducation ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** les avis du Conseil Académique du 16 novembre 2021 ;

**Vu** l'avis du Comité Technique du 22 novembre 2021 ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** les exposés de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement des Ressources Humaines et Organisationnel et de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur ;

**Considérant** que les propositions de la campagne d'emplois BIATSS 2022 s'inscrivent dans la volonté de donner des perspectives d'évolution professionnelle et de lier de manière plus étroite politique d'emploi et politique salariale. Elles visent, dans la continuité de la campagne précédente, à augmenter le nombre de postes ouverts aux concours par rapport aux dernières années dans le cadre d'une politique d'établissement et d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Les priorités données à la campagne 2022 sont de :

- Renforcer le soutien à la formation et à la recherche, avec une emphase cette année pour la recherche, les années précédentes ayant davantage été pour la formation ;
- Soutenir le repyramidage, notamment pour certaines filières métiers - certains métiers de gestionnaire et d'encadrement, en proposant des concours de catégorie B et catégorie A (niveau ASI) mais sans flécher le concours sur une composante de l'établissement ;
- Réduire les distorsions fonctionnelles pour les agents occupant un poste relevant d'un corps supérieur ;
- Continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (BOE) ou ayant des difficultés d'accès à l'emploi (PACTE) ;

- Ne plus ouvrir de concours de catégorie C afin de favoriser le rehaussement et être dans une politique RH de compétences mieux rémunérées ;
- Très peu de créations et uniquement pour des projets stratégiques d'établissement (Recherche, Scolarité, Communication) ;

**Considérant** que malgré une campagne de concours plus ambitieuse, les capacités financières ne permettent pas d'ouvrir un concours pour chaque contractuel. Pour autant, des mesures ont d'ores et déjà été prises en faveur de ces derniers, avec notamment en 2021 la possibilité offerte aux managers de fidéliser les agents contractuels via des demandes de cédésation par anticipation des six ans. Dans le cadre de l'agenda social 2022, de nouvelles mesures seront proposées afin de faire évoluer leurs conditions d'emploi ;

**Considérant** que 178 besoins ont été exprimés par les composantes, campus, services et directions ;

**Approuve** la campagne d'emploi BIATSS au titre de l'exercice 2022 comme suit :

#### Catégorie A

**10** concours :

- 2 IGE BAP E
- 2 ASI BAP J, 1 ASI BAP E, 1 ASI BAP A
- 3 lauréats de concours conservateurs
- 1 ouverture de concours BOE IGE BAP J

**7** créations de missions :

- 1 CDD IGR BAP A
- 2 CDD IGE BAP J sur ressources propres
- 1 CDD IGE BAP J
- 1 CDD ASI BAP F
- 2 CDD ASI BAP J sur ressources propres

#### Catégorie B

**15** concours :

- 9 ouvertures de concours ITRF : 1 technicien BAP G, 8 techniciens BAP J
- 1 lauréat de concours BIBAS
- 4 ouvertures de concours BOE Technicien
- 1 ouverture de concours SAENES classe normale

**7** créations de CDD :

- 1 CDD TECH BAP F
- 4 CDD TECH BAP J
- 2 CDD TECH BAP J sur ressources propres

Catégorie C

1 concours : 1 PACTE C1 BAP G

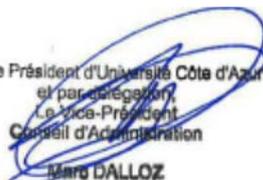
**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 19 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **27**

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-118**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*